

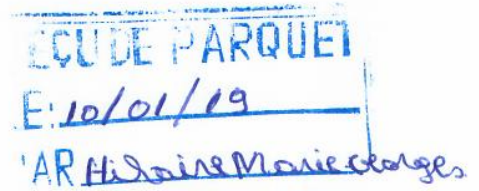


# R N D D H

RESEAU NATIONAL DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS

Port-au-Prince le 10 janvier 2019

Maître Paul Eronce VILLARD  
Commissaire du Gouvernement  
Près le tribunal de première instance de *Port-au-Prince*  
En son parquet.-



## Lettre ouverte

*Honorable Magistrat,*

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) salue votre accession à la tête du parquet près le tribunal de première instance de *Port-au-Prince* et s'empresse de porter à votre plus haute attention certains dossiers qui méritent de votre part, une attention particulière.

*Honorable Magistrat,*

Au cours de l'année 2018, le RNDDH n'a jamais cessé de signaler le dysfonctionnement du parquet de ce ressort, en raison du fait que :

- Les conditions générales de vie des personnes placées en détention dans les centres dépendant de la juridiction de *Port-au-Prince* se sont détériorées. Cette détérioration a été exacerbée par le surencombrement cellulaire, l'un des corollaires de la détention préventive illégale et arbitraire. Aujourd'hui, le taux de détention préventive touche, dans les prisons civiles dépendant de votre juridiction, 88.8 % de la population carcérale, ce qui prouve la gravité de la situation et érige la détention préventive en tant que règle ;
- Les enquêtes relatives à des crimes ayant défrayé la chronique n'ont pas encore abouti par devant une instance de jugement alors que plusieurs magistrats instructeurs ont affirmé au RNDDH attendre encore les réquisitoires définitifs de votre parquet pour boucler les instructions dont ils ont la charge ;
- Les luttes hégémoniques entre gangs armés se sont intensifiées à *Port-au-Prince*, ce qui a eu pour conséquence immédiate l'augmentation exponentielle du nombre de mort violente enregistrée au cours de l'année 2018. Parmi les victimes se retrouvent des agents de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) et des membres de la population civile.

De plus, à la fin de l'année 2018, l'appareil judiciaire dans la juridiction de *Port-au-Prince* était complètement paralysé, en raison de la grève des avocats qui réclamaient alors la révocation de votre prédécesseur, Me Clamé Ocnam DAMEUS.

Point n'est besoin de vous dire que les audiences criminelles sans assistance de jury, tenues généralement en fin d'année, n'ont pas été réalisées à *Port-au-Prince* et que les audiences correctionnelles, reprises seulement après votre arrivée, ont été grandement perturbées.

Aujourd'hui, travailler à l'amélioration des conditions de vie dans les prisons et à la réduction du taux de détention préventive dans la juridiction de *Port-au-Prince*, donner suite aux dossiers qui attendent des réquisitoires définitifs et œuvrer, de concert avec l'institution policière, à l'établissement de la paix à *Port-au-Prince*, constituent des priorités pour votre parquet car, les droits à la vie, à l'intégrité physique et psychique ainsi que les droits aux garanties judiciaires du peuple haïtien sont constamment violés.

***Honorable Magistrat,***

Le RNDDH tient aussi à attirer votre attention sur le dossier du *gang galil* dont le suivi doit être exécuté à la diligence du parquet près le tribunal de première instance de *Port-au-Prince*.

A titre de rappel, le 17 avril 2015, dans le cadre d'une audience célèbre et scandaleuse, le tribunal criminel de *Port-au-Prince* siégeant sans assistance de jury a acquitté les principaux chefs du *gang galil* Woodly ETHEART alias Sonson La Familia et Renel NElfort alias Le Récif. Ils étaient accusés de plusieurs crimes, dont l'enlèvement suivi de la séquestration contre rançon de l'homme d'affaires Sami EL AZZI.

Cette audience avait été réalisée en dépit du fait que le dossier n'était pas encore prêt à recevoir jugement, appel de l'ordonnance y relative ayant été interjeté par un des accusés.

Le chef du parquet près le tribunal de première instance de *Port-au-Prince* d'alors, Me Clamé Ocnam DAMEUS, avait exercé au nom de la vindicte publique un pourvoi en cassation. Le 8 mai 2018, la Cour a rendu son arrêt selon lequel elle annule le jugement du 17 avril 2015, ordonne que le dossier soit entendu par devant le même tribunal avec une autre composition, après épuisement des voies de recours exercées par les appelants et exige que les inculpés soient tenus en l'état où ils se trouvaient avant le jugement.

De mai 2018 à nos jours, aucun suivi n'a été réalisé par le parquet de *Port-au-Prince* et les victimes des nombreux crimes perpétrés par le *gang galil* attendent encore que justice leur soit rendue.

Il s'agit donc d'un dossier qui mérite une prompt intervention de votre parquet pour que les accusés soient arrêtés et remis en détention, en attendant leur jugement.

***Honorable Magistrat,***

Vous avez été présenté par plusieurs de vos pairs comme étant l'un des rares magistrats à pouvoir s'attaquer aux problèmes actuels du parquet de *Port-au-Prince* et à pouvoir activer les dossiers ci-dessus soulevés.

C'est pourquoi, tout en reconnaissant que ces dossiers méritent d'être traités avec minutie, le RNDDH reste convaincu que vous saurez vous montrer à la hauteur de la confiance placée en vous.

Espérant que suite favorable sera donnée à la présente, le RNDDH vous transmet, ***Honorable Magistrat,*** ses salutations distinguées.

